Reporters sans frontières se réjouit de la libération de Thierry Ndayishimiye

RSF, 13 aoÃ»t 2010BURUNDIÂ : Un directeur de publication placÃ© en dÃ©tention provisoire pour "diffamation" retrouve la libertÃ©Reporters sans frontiÃ¨res se rÃ©jouit de la remise en libertÃ© provisoire du directeur de publication de l'hebdomadaire Arc-en-ciel, Thierry Ndayishimiye, incarcÃ©rÃ© le 10 aoÃ»t 2010 pour "diffamation" et libÃ©rÃ© provisoirement le 12 aoÃ»t dernier.Le directeur gÃ©nÃ©ral de la RÃ©gie nationale d'eau et d'Ã©lecticitÃ© (Regideso) avait portÃ© plainte cont journaliste, le 30 juillet 2010, suite Ã la publication d'un article intitulÃ© "Odeur d'un dÃ©tournement de prÃ¨s de 280 millions Fbu" (environ 177 000 euros).
Dans cet article, l'hebdomadaire accusait le directeur gÃ©nÃ©ral de la Regideso d'avoir couvert des irrÃ©gularitÃ©s dans la gestion d'un chantier, occasionnant un manque Ã gagner important pour la sociÃ©tÃ©.Le journal appuyait ces allÃ©gations sur le rapport de mission interne, offciellement signÃ© par le directeur gÃ©nÃ©ral, recommandant Ã la Regideso deÂ procÃ©der rapidement aux corrections des irrÃ©gularitÃ©s. ConvoquÃ© plusieurs fois dans le cadre de cette affaire, le directeur de publication a Ã©tÃ© placÃ© en dÃ©tention provisoire le 10 aoÃ»t 2010 pour dÃ©lit de presse.Le 12 aoÃ»t dernier, l'avocat de Thierry Ndayishimiye a pris connaissance de la dÃ©cision du substitut du procureur de la rÃ©publique de Bujumbura de remettre en libertÃ© son client. "Je remercie les magistrats qui ont compris que les dÃ©lits de presse ne sont pas des crimes.La dÃ©cision de placement en dÃ©tention provisoire de mon client ne se justifiait pas au regard du code de procÃ©dure pÃ©nale. La prÃ©somption d'innocence et la libertÃ© doivent demeurer les principes avant tout jugement. Thierry Ndayishimiye va continuer Ã rÃ©pondre aux convocations de la justice. Lorsque le procÃ¨s s'ouvrira, nous plaiderons au fond afin de prouver son innocence", nous a dÃ©clarÃ© son avocat, Me Gabriel Sinarinzi.Reporters sans frontiÃ¨res rappelle que le directeur du journal en ligne Net Press, Jean-Claude Kavumbagu, placÃ© en dÃ©tention provisoire le 17 juillet dernier pour "trahison", est toujours en prison, dans l'attente de l'audience qui doit statuer sur la rÃ©gularitÃ© de sa dÃ©tention.Le siÃ¨ge des trois juges qui devait examiner son dossier au dÃ©but du mois d'aoÃ»t n'a pas pu se rÃ©unir. Le prÃ©sident du siÃ¨ge a Ã©tÃ© promu Ã une fonction supÃ©rieure, ce qui nÃ©cessite d'attendre la nomination d'un nouveau magistrat."Il s'agit d'une mesure dilatoire visant Ã retarder le plus possible la reprise du procÃ¨s. La remise en libertÃ© provisoire du directeur de publication d'Arc-en-ciel doit faire rÃ©agir les magistrats. Jean-Claude Kavumbagu doit Ãªtre remis immÃ©diatement en libertÃ©", a dÃ©clarÃ© Me Gabriel Sinarinzi, avocat du directeur de Net Press.Jean-Claude Kavumbagu risque la prison Ã vie s'il est reconnu coupable.Lien vers le dernier communiquÃ©